

Centre Culturel et Culturel Musulman de Boulogne-Billancourt  
L'OLIVIER  
"7 Allée El Ouafi 92100 Boulogne-Billancourt"

## STATUTS

### TITRE I - FORME - DENOMINATION - OBJET - SIEGE - DUREE

#### ARTICLE I-1 – Constitution

Il est constitué entre les adhérents aux présents statuts et ceux qui y adhéreront ultérieurement, une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée et ses textes d'application.

#### ARTICLE I-2 – Dénomination

L'association a pour dénomination :

« Centre Culturel et Culturel Musulman de Boulogne-Billancourt – L'OLIVIER »  
Elle pourra être désignée par le sigle : « CCCMBB – L'OLIVIER »

#### ARTICLE I-3 – Objet

Dans le respect de la laïcité et des lois de la République, l'association a pour objet :

- de contribuer à trouver des solutions aux questions liées à l'exercice du culte musulman,
- de promouvoir la gestion des affaires liées au culte musulman,
- de défendre une image, une lecture et une pratique saine de l'Islam,
- de faire connaître la civilisation islamique,
- d'organiser des manifestations à caractères culturel et culturel,
- de sensibiliser le public à un engagement social actif, éveiller une conscience citoyenne chez les musulmans de France sur un plan théorique et pratique,
- de contribuer à préserver la cohésion et la paix sociale,
- d'assurer un soutien scolaire aux élèves en difficultés,
- d'assurer des cours de langue Arabe et d'éducation religieuse au sein de son établissement dénommé L'OLIVIER,
- d'organiser des expositions culturelles,
- l'animation d'un point d'accueil et d'information, de conférences et de débats,
- l'organisation d'actions humanitaires et de secours au profit des plus démunis notamment par la distribution de repas chauds et de denrées alimentaires non périssables,
- le rapprochement avec d'autres acteurs sociaux, (associations, institutions et organisations) d'horizons divers sur la base de principes et d'objectifs communs,
- et plus généralement entreprendre toute action nécessaire à la réalisation de son objet social.

#### ARTICLE I-4 – Siège

Le siège de l'association est fixé à : 7 Allée El Ouafi BOUGHERA 92100 Boulogne-Billancourt.

#### ARTICLE I-5 - Durée

L'association est constituée pour une durée illimitée.

MA ✓ SBA

